

**Projet de parc éolien de la Seigneurie de Beaupré – 4
dans la MRC de La Côte-de-Beaupré
par Boralex inc. et Beaupré Éole S.E.N.C.**

Dossier : 6211-24-053

**Compte rendu de la période d'information
et de consultation du dossier par le public
du 24 janvier au 9 mars 2012**

La période d'information et de consultation du dossier par le public concernant le *Projet de parc éolien de la Seigneurie de Beaupré – 4 dans la MRC de La Côte-de-Beaupré* par Boralex inc. et Beaupré Éole S.E.N.C. a pris fin le 9 mars 2012. Conformément au mandat qui lui a été confié le 12 janvier 2012 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 24 janvier au 9 mars 2012, le dossier complet de la demande de certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Justification et description

Borex inc. et Beaupré Éole S.E.N.C. projette implanter un parc éolien d'une puissance de 69 MW déployée par 30 éoliennes Enercon E-82 de 2,3 MW chacune. Entièrement localisé sur des terres privées de la Seigneurie de Beaupré, le projet se trouve ainsi sur le territoire non organisé (TNO) du Lac-Jacques-Cartier de la MRC de La Côte-de-Beaupré.

En plus des 30 éoliennes, le projet prévoit des chemins d'accès, un réseau collecteur (électrique) majoritairement souterrain et un poste de raccordement élévateur de tension 34,5 kV-315 kV situé dans le secteur des parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré 2 et 3. Ce poste adapterait le courant à une ligne de raccordement électrique de 315 kV qui serait construite par Hydro-Québec, mais qui ne fait pas partie du présent projet. Le coût du projet serait de 195 M\$ et la mise en service est prévue pour décembre 2014.

(Extrait du communiqué émis le 24 janvier 2012)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public proviennent d'informations colligées lors de la séance d'information et à partir de conversations téléphoniques et de messages électroniques adressés au BAPE. Ces préoccupations sont les suivantes :

les routes (routes municipalisées et routes sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec) :

- l'état des routes, leur entretien et les coûts s'y rattachant pour les routes qui seraient utilisées par les camions transportant des composantes d'éoliennes, du béton et des agrégats ;
- les ententes à conclure entre le promoteur, la municipalité et la MRC concernant le coût des travaux de réparation des routes endommagées par la circulation des véhicules lourds pendant la construction du parc éolien ;

les chemins d'accès au parc éolien projeté :

- la détermination des chemins existants qui seraient utilisés pour le transport des composantes des éoliennes ;
- l'amélioration des chemins d'accès existants, la construction de nouveaux chemins d'accès et les répercussions en découlant ;
- la remise en question de la capacité des chemins d'accès existants à supporter le poids des véhicules requis pour la construction du parc éolien et la détérioration de ces chemins liée à la circulation des véhicules lourds ;
- la demande de construire les chemins d'accès de façon à ce que deux véhicules puissent se rencontrer ;
- les précautions à prendre durant la construction des chemins d'accès et des ponceaux afin d'éviter d'altérer le milieu aquatique ;

- la durabilité et la solidité des chemins d'accès construits selon les *Saines pratiques - Voirie forestière et installation de ponceaux* et le *Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine public* ;
- la limite de vitesse sur les chemins d'accès ;
- la responsabilité de l'entretien des chemins d'accès durant la construction et l'exploitation, ainsi que du réaménagement de ceux qui ne seront plus utiles après l'installation des éoliennes ;

la circulation :

- le nombre de camions et de bétonnières requis pour le transport des composantes d'éoliennes, de béton et de matériaux granulaires durant la construction du parc éolien ;
- les répercussions de l'augmentation importante de la circulation sur la qualité de vie des résidents de Saint-Ferréol-les-Neiges et sur la vie quotidienne des citoyens vivant aux abords des routes et des chemins donnant accès au parc éolien projeté ;
- l'horaire de travail des camionneurs travaillant à la construction du parc éolien ;
- la contamination potentielle de la rivière Sainte-Anne, de l'habitat du poisson, des frayères, et du bassin versant de cette rivière par la poussière créée par la circulation des véhicules lourds sur les chemins d'accès ;

le projet :

- le bruit causé par les éoliennes en exploitation ;
- les répercussions des éoliennes sur le paysage ;
- les retombées économiques directes ;
- le manque de précision dans l'étude d'impact quant à la localisation du bureau de chantier, de l'usine de béton et de l'emplacement du stockage des équipements et des matériaux ainsi que du futur centre d'opérations ;
- la localisation de ces infrastructures à proximité de la barrière d'accès aux terres du Séminaires de Québec sur la route de l'Abitibi-Price et ses effets sur les habitations dans le secteur ;
- la considération d'options nouvelles quant à la localisation de l'accès aux terres du Séminaire de Québec afin de diminuer les répercussions du transport lourd pour les citoyens habitant le long de la route ;
- le réseau collecteur majoritairement souterrain, mais qui, par exemple dans le cas d'une traversée de cours d'eau, nécessiterait une ligne aérienne sur poteaux de bois ;

le comité de surveillance :

- la mise sur pied d'un comité de surveillance durant la période des travaux de construction et, le cas échéant, la période de démantèlement du parc éolien ;
- l'importance de la participation au sein de ce comité de citoyens concernés des rangs Saint-Antoine et Saint-Léon ;

l'information :

- l'information préalable à la réalisation des travaux aux membres de clubs de chasse et de pêche situés dans la zone d'étude ;
- l'identification des personnes avec qui communiquer dans le cas d'une plainte ou en cas de besoin, pour les résidents ;
- la mise à jour régulière du site Web du promoteur selon l'avancement du projet ;

les autres préoccupations :

- les nuisances cumulatives vécues par les citoyens liées aux projets de parcs éoliens Seigneurie de Beaupré phases 2 et 3 avec celles de la phase 4 projetée ainsi que celles d'un parc éolien communautaire et du projet de ligne de 315 kV d'Hydro-Québec TransÉnergie ;
- l'ajout potentiel d'éoliennes sur les terres du Séminaire de Québec par d'autres projets du promoteur agrandissant ainsi les parcs actuel et projeté ;
- la possibilité pour Boralex inc. et Beaupré Éole S.E.N.C. d'augmenter le nombre d'éoliennes en achetant le contrat d'un autre promoteur de projet éolien accepté par Hydro-Québec qui ne souhaiterait plus le réaliser ;
- l'utilité d'une tour de mesure du vent située à l'extérieur de la zone d'étude du projet ;
- la revégétalisation des sablières.

Les activités d'information et de communication

Les centres de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE à Québec et à Montréal ainsi que dans le centre de consultation suivant :

Centre	Adresse
Bibliothèque La Plume d'Oie Accès Internet gratuit	11298, rue de La Salle, Beaupré

Le site Web

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés dans le site Web du BAPE.

La parution des avis publics par le promoteur

Dates	Quotidiens	Hebdomadaires régionaux
25 janvier 2012	Le Devoir	
25 janvier 2012	Le Soleil	
25 janvier 2012		L'Autre Voix
8 février 2012		L'Autre Voix

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Dates et événements	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
24 janvier 2012 Début de la période d'information et de consultation du dossier par le public et annonce de la séance d'information	Médias écrits et électroniques de la Capitale-Nationale	524	Site du BAPE
15 février 2012 Rappel de la séance d'information aux médias	Médias écrits et électroniques de la Capitale-Nationale	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas

La séance d'information

Date	15 février 2012
Lieu	Centre communautaire de Beupré, 3, rue de Fatima Est, Beupré
BAPE : Animation	M ^{me} Louise Bourdages, conseillère en communication
Accueil et prise de notes	M ^{me} Marie-Claude Tanguay, conseillère en communication
Promoteur	M. Rafael Bourrellis, coordonnateur - développement éolien, Boralex M ^{me} Marie-Pierre Morel, chargée de projet - développement, Boralex M. Jean-François Daoust, conseiller développement des affaires - Application éolienne, Gaz Métro
Assistance	56 personnes
Durée	1 h 45

Les relations de presse

Deux représentants de l'hebdo régional *L'Autre Voix* ont assisté à la séance d'information tenue à Beupré.

La revue de presse

Une revue de presse a été réalisée tout au long de la période d'information et de consultation du dossier par le public. Le communiqué de presse du 24 janvier 2012 annonçant le début du mandat a été repris par le quotidien *Le Soleil*, l'hebdo régional *L'Autre Voix* et la station de radio *CBV* de Radio-Canada. Les éléments qui ont été traités par ces médias sont les coordonnées des séances d'information, la description du projet, les coûts et l'échéancier du projet, les impacts appréhendés et les mesures d'atténuation ainsi que les coordonnées des centres de consultation temporaires ouverts dans le milieu pour la durée du mandat.

Les préoccupations soulevées à la séance d'information ont été reprises par *L'Autre Voix* et *Le Soleil*. Ce quotidien a de plus réalisé une entrevue avec l'ingénieur responsable du projet qui décrivait notamment les défis que soulève ce projet, en lien avec l'échéancier de réalisation des travaux.

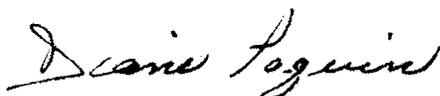
Les communautés autochtones

Au cours de l'automne 2010, le promoteur a adressé des lettres au Conseil de la nation huronne-wendat, au Conseil des Montagnais du Lac St-Jean et au Conseil de la Première nation des Innus Essipit pour les aviser du projet et recueillir leurs commentaires, le cas échéant. Il a répondu aux questions qui lui ont été soumises.

Le Secrétariat aux affaires autochtones a reconnu que les demandes du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) au promoteur en matière autochtone avaient été traitées de façon satisfaisante et valable par le promoteur.

Le MDDEP a consulté le Conseil de la nation huronne-wendat, le Conseil des Montagnais du Lac St-Jean et le Conseil de la Première nation des Innus Essipit. L'étude d'impact leur a été envoyée ainsi que les réponses que le promoteur a apportées aux différentes questions des ministères et des organismes ; le MDDEP leur a demandé de lui communiquer leurs questions et leurs commentaires.

Le Conseil de la nation huronne-wendat a posé des questions et le promoteur lui a répondu à même la 1^{re} série de réponses adressées au MDDEP. Le Conseil de la Première nation des Innus Essipit a aussi posé des questions qui ont été adressées au promoteur. Le Conseil des Montagnais du Lac St-Jean n'a, pour sa part, adressé aucune question particulière au MDDEP.



Québec, le 16 mars 2012

Diane Paquin, chef du Service des communications et des ressources documentaires
En collaboration avec Marie-Claude Tanguay, conseillère en communication